



Rupture de la résidence alternée

Par **hervethierry**, le **24/11/2008** à **11:56**

Bonjour,

suite a une séparation avec ma concubine nous avons mis en place une residence alternée hebdomadaire depuis 7ans (convention faite chez un avocat)
mon ex concubine viens de m'annoncer qu'elle desirait quitter notre region (oise) pour partir habiter en Bretagne

ma situation actuelle; je suis marié avec une autre enfant (agée de 10 tout comme ma premiere fille: je les reconnus apres mon mariage) et un enfant pour le mois de juin ;o)

je voudrais savoir la marche a suivre car je voudrais pour mon enfant que la situation ne change pas ou obtenir la garde de notre enfant si ça mere quitte la region dans un souci d'équilibre de l'enfant

en sachant que sa mere quitte sont emploi pour suivre son concubin actuelle!

merci de me repondre car je suis un peu perdu

amicalement

Hervé